



---

## **Rapport de situation sur la mise en oeuvre d'une résolution : Incapacités, prévention, traitement et réadaptation compris (résolution WHA58.23)**

1. En réponse à la résolution WHA58.23, un plan d'action sur les incapacités et la réadaptation pour la période 2006-2011 a été élaboré.<sup>1</sup> Ce plan comporte neuf activités clés qui contribueront à la mise en oeuvre des demandes de la résolution.
2. Le processus de préparation d'un rapport mondial sur les incapacités et la réadaptation a débuté. Des recommandations spécifiques ont été esquissées lors de la première réunion de consultation (avril 2005). Les membres potentiels du comité de rédaction, du comité des ressources et du comité consultatif ont été identifiés et un comité de rédaction se réunira au cours de l'année 2006.
3. La Journée internationale des handicapés (le 3 décembre) a donné l'occasion d'attirer l'attention sur les incapacités et de faire en sorte qu'elles soient prises en compte dans tous les domaines d'activité de l'OMS.
4. Diverses activités sont en cours dans le but de collecter des données et de clarifier la terminologie, ce qui constituera aussi une contribution au rapport mondial. Il s'agit notamment d'une réunion consacrée à la collecte des données et à la terminologie prévue pour juillet 2006, à laquelle participeront des organisations de handicapés, des experts et d'autres partenaires, ainsi que des membres du personnel du Siège et des bureaux régionaux de l'OMS.
5. Une réunion interpays (Buenos Aires, avril 2005) a été organisée pour aider les Etats Membres à renforcer leurs services nationaux de réadaptation et à mettre en oeuvre les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés.<sup>2</sup> Une autre réunion analogue aura lieu en mai 2006 dans la Région de la Méditerranée orientale.
6. L'OMS a facilité la participation de techniciens d'Ethiopie, du Kenya, d'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie et de Somalie à un atelier consacré aux techniques appropriées peu

---

<sup>1</sup> Disability and rehabilitation: WHO action plan 2006-2011. Accessible sur <http://www.who.int/disabilities/publications>.

<sup>2</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 48/96, annexe.

onéreuses (Addis-Abeba, septembre 2005). Un atelier (Dakar, juin 2005) a également été organisé afin de promouvoir les services de réadaptation dans les pays africains francophones.

7. En collaboration avec l'Association italienne des Amis de Raoul Follereau et Disabled People's International, le Secrétariat a commencé à mettre en oeuvre un projet conçu pour améliorer la qualité de vie des handicapés dans huit pays de quatre Régions de l'OMS.

8. Des lignes directrices en matière de réadaptation médicale sont en train d'être élaborées à l'intention des professionnels de la santé nationaux et locaux, afin de les aider à mettre en place et à renforcer des services nationaux de réadaptation. La version préliminaire comprend cinq éléments clés : recherche et collecte des données, prévention, gestion médicale, technologie d'assistance et promotion de la santé.

9. Deux réunions ont été consacrées à l'élaboration de lignes directrices pour renforcer la réadaptation à base communautaire. Ces lignes directrices devraient être définitivement mises au point en 2007.

10. Des lignes directrices relatives à la mise au point, à la production et à la distribution de chaises roulantes sont en train d'être préparées en collaboration avec les organisations suivantes : Association internationale des Prothésistes et Orthésistes, Center for International Rehabilitation, Motivation et Leahy War Victims Fund de l'Agency for International Development des Etats-Unis d'Amérique.

11. Un module consacré aux incapacités et à la réadaptation est en cours d'élaboration pour être inclus au programme du cours détaillé TEACH-VIP de l'OMS sur la lutte contre les traumatismes.

12. L'OMS participe activement aux réunions du Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés. Des propositions ont été présentées au sujet des articles liés à la santé et à la réadaptation ; des événements parallèles ont été organisés durant les deux dernières réunions du Comité spécial.

## **MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

13. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

= = =